

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

<b>SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise</b>											
1.1	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">étiquette d'un produit</td> </tr> <tr> <td>Nom:</td> <td>PARAFFINE LIQUIDE EP</td> </tr> <tr> <td>Nom INCI</td> <td>Paraffine liquide</td> </tr> <tr> <td>Numero CAS:</td> <td>8042-47-5</td> </tr> <tr> <td>Numéro d'enregistrement :</td> <td>01-2119487078-27-0010</td> </tr> </table>	étiquette d'un produit		Nom:	PARAFFINE LIQUIDE EP	Nom INCI	Paraffine liquide	Numero CAS:	8042-47-5	Numéro d'enregistrement :	01-2119487078-27-0010
étiquette d'un produit											
Nom:	PARAFFINE LIQUIDE EP										
Nom INCI	Paraffine liquide										
Numero CAS:	8042-47-5										
Numéro d'enregistrement :	01-2119487078-27-0010										
1.2	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</td> </tr> <tr> <td>Utilisations prévues :</td> <td>Production de la substance, utilisation dans des produits de nettoyage, des fluides pour le travail des métaux, comme liants et agents de démoulage, production et transformation du caoutchouc, transformation de polymères, produits agrochimiques, produits intermédiaires, lubrifiants, utilisation dans laboratoires, production et utilisation d'explosifs, de liquides fonctionnels, de matériaux de peinture, distribution, conditionnement/reconditionnement, utilisation dans des produits cosmétiques.</td> </tr> <tr> <td>Utilisations non recommandées :</td> <td>Données non disponibles</td> </tr> </table>	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		Utilisations prévues :	Production de la substance, utilisation dans des produits de nettoyage, des fluides pour le travail des métaux, comme liants et agents de démoulage, production et transformation du caoutchouc, transformation de polymères, produits agrochimiques, produits intermédiaires, lubrifiants, utilisation dans laboratoires, production et utilisation d'explosifs, de liquides fonctionnels, de matériaux de peinture, distribution, conditionnement/reconditionnement, utilisation dans des produits cosmétiques.	Utilisations non recommandées :	Données non disponibles				
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées											
Utilisations prévues :	Production de la substance, utilisation dans des produits de nettoyage, des fluides pour le travail des métaux, comme liants et agents de démoulage, production et transformation du caoutchouc, transformation de polymères, produits agrochimiques, produits intermédiaires, lubrifiants, utilisation dans laboratoires, production et utilisation d'explosifs, de liquides fonctionnels, de matériaux de peinture, distribution, conditionnement/reconditionnement, utilisation dans des produits cosmétiques.										
Utilisations non recommandées :	Données non disponibles										
1.3	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Informations détaillées sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité</td> </tr> <tr> <td>Lieu d'activité ou siège social :</td> <td>Ekokoza sro, Fryčovice 297 73945, Fryčovice, ID: 07508247, Numéro d'identification fiscale: CZ07508247</td> </tr> <tr> <td>Téléphone:</td> <td>+420 605779993</td> </tr> <tr> <td>Personne professionnellement qualifiée :</td> <td>eshop@ekokoza.cz</td> </tr> </table>	Informations détaillées sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité		Lieu d'activité ou siège social :	Ekokoza sro, Fryčovice 297 73945, Fryčovice, ID: 07508247, Numéro d'identification fiscale: CZ07508247	Téléphone:	+420 605779993	Personne professionnellement qualifiée :	eshop@ekokoza.cz		
Informations détaillées sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité											
Lieu d'activité ou siège social :	Ekokoza sro, Fryčovice 297 73945, Fryčovice, ID: 07508247, Numéro d'identification fiscale: CZ07508247										
Téléphone:	+420 605779993										
Personne professionnellement qualifiée :	eshop@ekokoza.cz										
1.4	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Numéro de téléphone pour les situations d'urgence</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, Prague (24h/24 et 7j/7) +420-224919293 +420-224915402</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Information uniquement sur les risques pour la santé - intoxication aiguë des humains et des animaux</td> </tr> </table>	Numéro de téléphone pour les situations d'urgence		Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, Prague (24h/24 et 7j/7) +420-224919293 +420-224915402		Information uniquement sur les risques pour la santé - intoxication aiguë des humains et des animaux					
Numéro de téléphone pour les situations d'urgence											
Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, Prague (24h/24 et 7j/7) +420-224919293 +420-224915402											
Information uniquement sur les risques pour la santé - intoxication aiguë des humains et des animaux											

<b>SECTION 2 : Identification des dangers</b>																					
2.1	<table border="1"> <tr> <td>Classification générale du mélange :</td> <td colspan="2">Selon le règlement (CE) 1272/2008, c'est une substance dangereuse.</td> </tr> <tr> <td>Effets dangereux sur la santé : Effets</td> <td colspan="2">Il peut entraîner la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</td> </tr> <tr> <td>dangereux sur la vie. l'environnement n'est pas</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Effets physico-chimiques Classification</td> <td colspan="2">---</td> </tr> <tr> <td colspan="3">de la substance ou du mélange</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Classement selon 1272/2008</td> <td>Codes de classe et de catégorie de danger</td> <td>Codes de phrases standards sur le danger :</td> </tr> <tr> <td>Aspic. Tox.1</td> <td>H304</td> </tr> </table>	Classification générale du mélange :	Selon le règlement (CE) 1272/2008, c'est une substance dangereuse.		Effets dangereux sur la santé : Effets	Il peut entraîner la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		dangereux sur la vie. l'environnement n'est pas			Effets physico-chimiques Classification	---		de la substance ou du mélange			Classement selon 1272/2008	Codes de classe et de catégorie de danger	Codes de phrases standards sur le danger :	Aspic. Tox.1	H304
Classification générale du mélange :	Selon le règlement (CE) 1272/2008, c'est une substance dangereuse.																				
Effets dangereux sur la santé : Effets	Il peut entraîner la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.																				
dangereux sur la vie. l'environnement n'est pas																					
Effets physico-chimiques Classification	---																				
de la substance ou du mélange																					
Classement selon 1272/2008	Codes de classe et de catégorie de danger	Codes de phrases standards sur le danger :																			
	Aspic. Tox.1	H304																			
2.2	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Éléments de marquage</td> </tr> <tr> <td>Symbole d'avertissement de danger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mention</td> <td>Danger</td> </tr> <tr> <td>d'avertissement : Mentions de danger standard :</td> <td>H304 Peut provoquer la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</td> </tr> </table>	Éléments de marquage		Symbole d'avertissement de danger		Mention	Danger	d'avertissement : Mentions de danger standard :	H304 Peut provoquer la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.												
Éléments de marquage																					
Symbole d'avertissement de danger																					
Mention	Danger																				
d'avertissement : Mentions de danger standard :	H304 Peut provoquer la mort en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.																				
	<table border="1"> <tr> <td>Phrases standard pour une manipulation en toute sécurité :</td> <td>P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P405 Magasin fermé à clé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation applicable.</td> </tr> <tr> <td>Informations Complémentaires</td> <td>Le produit est classé dangereux car la viscosité est &lt; 20,5 mm2/s (à 40°C).</td> </tr> </table>	Phrases standard pour une manipulation en toute sécurité :	P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P405 Magasin fermé à clé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation applicable.	Informations Complémentaires	Le produit est classé dangereux car la viscosité est < 20,5 mm2/s (à 40°C).																
Phrases standard pour une manipulation en toute sécurité :	P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P405 Magasin fermé à clé. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation applicable.																				
Informations Complémentaires	Le produit est classé dangereux car la viscosité est < 20,5 mm2/s (à 40°C).																				
2.3	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Un autre danger</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Ce n'est pas le cas.</td> </tr> </table>	Un autre danger		Ce n'est pas le cas.																	
Un autre danger																					
Ce n'est pas le cas.																					

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants				
Mélanges				
Identifiant du dossier	Concentration / gamme concentration %	Numero CAS Numéro CE ATTEINDRE	Classement 1272/2008	
Paraffine liquide	100	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27-0010	Aspic. Tox.1	H304
Le libellé complet des phrases R et des phrases H est donné au chapitre 16.				

SECTION 4 : Premiers secours	
4.1 Description des premiers secours	Prenez connaissance de la fiche de données de sécurité ou montrez-la au médecin.
	Inhalation : Peut causer la mort si de grandes quantités sont avalées et pénètrent dans les voies respiratoires. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	En cas de contact avec la peau : En cas d'irritation ou de réaction cutanée, en cas de problèmes persistants consulter un médecin. aide.
	En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau tiède (environ 15 min.). En cas de difficultés, recherchez médecin.
	En cas d'ingestion : Consultez immédiatement un médecin. Appeler INFORMATION TOXICOLOGIQUE CENTRE. Rincez-vous la bouche avec de l'eau. Amener la victime à l'air frais. Ne pas faire vomir. En cas de problème, demandez de l'aide à un médecin.
4.2	Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Aucune manifestation aiguë ou retardée n'est connue.
4.3	Instructions pour des soins médicaux immédiats et un traitement spécial Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1 Responsabilité	Agents extincteurs : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, produits chimiques secs d'extinction d'incendie, mousse. appropriés : Agents extincteurs inappropriés : Jet d'eau direct. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau n'est pas autorisée car l'eau détruit la mousse.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, des gaz et vapeurs dangereux peuvent être produits. Refroidir les contenants dangereux avec de l'eau ou les retirer de la portée incendies si cela peut être fait en toute sécurité
5.3 Instructions pour les pompiers	Vêtements de protection normaux pour pompiers, appareil respiratoire autonome, mesures de protection normales en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle	
6.1 Mesures de protection individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence	Respecter les règles normales de travail et d'hygiène.
6.2 Mesures de protection de l'environnement	En cas d'accident, éviter qu'une grande quantité de produit ne pénètre dans l'environnement.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Couvrir le liquide déversé avec un absorbant ininflammable et inerte, puis le placer dans un récipient approprié et l'éliminer conformément à la réglementation.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sûre. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

<b>SECTION 7 : Manipulation et stockage</b>	
7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité	Utilisez l'EPI recommandé. Évitez d'avaler la substance. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après le travail, avant de manger, de boire et de fumer.
7.2 Conditions de stockage sûr des substances et des mélanges, y compris des substances et des mélanges incompatibles	Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients fermés, à l'abri de la chaleur, des flammes et de la lumière directe du soleil lumière du soleil. Conservez toujours dans des conteneurs marqués. Évitez d'entrer dans l'environnement.
7.3 Utilisations finales spécifiques / utilisations finales spécifiques	Ils ne sont pas répertoriés.

<b>SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/équipement de protection individuelle</b>				
8.1 Paramètres de contrôle				
Ne sont pas répertoriés				
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail, ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.				
Limites d'exposition selon le règlement gouvernemental n° 361/2007 Coll., tel que modifié				
Nom de la substance (ingrédient) : PEG 400				Note
8042-47-5				Particules inhalées
Ce produit a une limite d'exposition limitée. Il est nécessaire d'utiliser un respirateur lorsque vous travaillez.				
DNEL Exposition à long terme	la peau	220 mg/kg	travailleurs de	Influence systématique
	Exposition à long terme inhalation	160 mg/m3	ouvriers	Influence systématique
	Exposition à long terme cutanée	92 mg/kg	Effet sur la vie	Influence systématique
	Exposition à long terme de la vie	35mg/kg	environnement	Influence systématique
	Exposition à long terme Orale	40mg/kg	Impact sur la vie	Influence systématique
AUJOURD'HUI				Une exposition à long terme n'a aucun effet sur la reproduction. Les valeurs DNEL les plus basses sont données
8.2 Limiter l'exposition				
Aucune ventilation spéciale n'est requise pendant la production.				
Limiter l'exposition des travailleurs				
Protection respiratoire :		Seul un respirateur est requis lors de la production d'aérosols/gaz.		
Protection des yeux :		Lunettes de protection.		
Protection des mains :		Gants de protection en nitrile.		
Protection de la peau :		Vêtements de travail de protection pendant la production		
Limiter l'exposition environnementale				
Si les vêtements sont sales, changez de vêtements. Une fois le travail terminé, lavez-vous les mains à l'eau et au savon.				

<b>SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques</b>	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect :	liquide
couleur :	transparent
Odeur :	neutre
Valeur seuil d'odeur : pH (à 20°C) :	déjà
	n'est pas établi
Point d'auto-inflammation (°C) :	Information non disponible
Point de congélation (°C) :	Il n'est pas établi
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C) :	Information non disponible
Point d'éclair (°C) :	>180
Taux d'évaporation :	Information non disponible
Combustibilité :	Information non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

Limites d'explosivité ou d'inflammabilité : limite supérieure (% en volume) :	Aucune information disponible
limite inférieure (% vol) :	Information non disponible
La pression de la vapeur	Information non disponible
Densité de vapeur	Information non disponible
Hustota (15 °C) g/cm <sup>3</sup> :	environ 0,85
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol / eau :	Information non disponible
Température d'auto-inflammation :	Information non disponible
Température de décomposition : Kin.	environ 16
Viscosité (40°C) : mm <sup>2</sup> .s-1	insoluble
Solubilité dans l'eau :	n'a pas de propriétés explosives
Propriétés explosives : Propriétés comburantes :	n'a pas de propriétés oxydantes
9.2 Informations supplémentaires	
Ils ne sont pas.	

<b>SECTION 10 : Stabilité et réactivité</b>	
10.1 Réactif	Aucune donnée de réactivité spécifique n'est disponible pour ce produit.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales.
10.4 Conditions à éviter	Aucune donnée particulière.
10.5 Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu pour la préparation. En cas d'incendie, des gaz et vapeurs dangereux (oxydes de carbone) peuvent pénétrer

<b>SECTION 11 : Informations toxicologiques</b>				
11.1 Informations sur les effets toxicologiques				
a) Toxicité aiguë		Résultat du type de test	Voie d'exposition	Organisme d'essai
		DL50 >2000 mg/kg	Dermique	lapin
		DL50 >5 000 mg/kg	Oral	rat
		CL50 >5000 mg/kg ;4h	Respirer la poussière et la brume	rat
b) Le mélange n'est pas classé comme toxique aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
c) Corrosivité/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
d) Lésions oculaires graves/irritation des yeux/de la peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
e) Sensibilisation respiratoire / sensibilisation cutanée Une exposition répétée de la peau peut entraîner une irritation				
f) Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
g) Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
h) Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
i) Toxicité pour des organes cibles spécifiques - exposition unique				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Toxicité pour des organes cibles spécifiques - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) Risque d'inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le produit contient des ingrédients sensibilisants en dessous de la limite de classification, des réactions allergiques peuvent survenir chez les personnes très sensibles

<b>SECTION 12 : Informations écologiques</b>			
<b>12.1 Toxicité</b>			
Le poisson			
Nom de dossier	Organisme de test poisson	Durée de l'épreuve	Résultat mg/l
CL50		96	>100
NOEC	poisson	96	≥100
Cils			
Nom de dossier	Organisme de test	Durée de l'épreuve	Résultat mg/l
Algues CSEO		72	≥100
Données non disponibles			
Daphné			
Nom de dossier	Organisme de test	Durée de l'épreuve	Résultat mg/l
CE50	Daphnie	48	>100
NOEC	Daphnie	48	≥100
Bactéries			
Nom du dossier	Organisme de test	Données non disponibles	Durée de l'épreuve
			Résultat
le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organismes aquatiques			
<b>12.2 Persistance et déployabilité</b>			
>60% - facile - 28 jours. Boues activées (OCDE 301B)			
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>			
Aucun potentiel de bioaccumulation.			
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>			
Aucune mobilité dans le sol n'est attendue.			
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>			
La préparation n'a pas de propriétés PBT et vPvB, les données d'évaluation ne sont pas disponibles, étant donné que les composants n'ont pas de propriétés PBT et vPvB, on peut supposer que le mélange ne sera pas non plus PBT ou vPvB.			
<b>12.6 Autres effets indésirables</b>			
Aucun effet significatif n'est attendu.			

<b>SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination</b>	
<b>13.1 Modalités de gestion des déchets</b>	
a) Méthodes appropriées pour éliminer la substance ou le mélange et les emballages contaminés :	Si le produit devient un déchet, étiquetez-le, classez-le conformément à la réglementation en vigueur et remettez-le, y compris la fiche d'identification des déchets, à une entreprise autorisée à éliminer les déchets conformément à la loi sur les déchets. Placer les emballages entièrement vidés et non vidés dans des conteneurs marqués pour la collecte des déchets et remettre les déchets marqués à une personne autorisée pour élimination.
b) Propriétés physiques/chimiques pouvant affecter la manière dont les déchets sont gérés	Combustibilité.
c) Prévention de l'élimination des déchets par les égouts	Ne pas verser dans les égouts
d) Mesures de sécurité particulières pour la gestion des déchets recommandée	non listé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ			
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.			
PARAFFINE LIQUIDE EP			
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019		Version F
SECTION 14 : Informations relatives au transport			
14.1	ONU sans objet		
14.2	Nom propre (ONU) de l'envoi		
	Transport terrestre ADR Sans objet.		
	Transport ferroviaire RID Sans objet.		
	Transport maritime IMDG : Sans objet.		
	Transport aérien Sans objet.		
	OACI/IATA :		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport.		
	Transport terrestre ADR	Transport ferroviaire RID	Transport maritime IMDG : Transport aérien OACI/IATA :
	-	-	-
14.4	Classification		
	Transport terrestre ADR	Transport ferroviaire RID	
	-	-	
	Groupe d'emballage		
	Transport terrestre ADR	Transport ferroviaire RID	Transport maritime IMDG : Transport aérien OACI/IATA :
	-	-	-
	Numéro d'identification du danger (Kemler)		
	Transport terrestre ADR		
	-		
	Signe de sécurité		
	Transport terrestre ADR	Transport ferroviaire RID	Transport maritime IMDG : Transport aérien OACI/IATA :
	-	-	-
	Note		
	Transport terrestre ADR	Transport ferroviaire RID	Transport maritime IMDG : Transport aérien OACI/IATA :
	-	-	Polluant marin : non PAO : - HAUT : -
14.5	Danger pour l'environnement		
	Ce n'est pas un produit dangereux pour l'environnement lors du transport.		
14.6	Mesures de sécurité particulières pour les utilisateurs		
	N'est pas applicable.		
14.7	Transport en vrac selon la Convention II MARPOL 73/78 et le règlement IBC		
	Il n'est pas transporté.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) 830/2015.		
<b>PARAFFINE LIQUIDE EP</b>		
Date de sortie : 27/11/2008	Date de révision : 07.01.2019	Version F

<b>SECTION 15 : Informations réglementaires</b>	
15.1.	<p>le tout tel que modifié et y compris les règlements d'application</p> <p>Loi n° 350/2011 Coll., sur les substances chimiques...</p> <p>Loi n° 258/2000 Coll., sur la protection de la santé publique...</p> <p>Loi n° 185/2001 Coll., sur les déchets...</p> <p>Loi n° 201/2012 Coll., à l'antenne...</p> <p>Loi no. 254/2001 Coll., sur les eaux...</p> <p>Loi n° 477/2001 Coll., sur l'emballage...</p> <p>Loi n° 111/1994 Coll., sur le transport routier</p> <p>Loi n° 59/2006 Coll., sur la prévention des accidents graves...</p> <p>NV n° 361/2007 Coll., Conditions de protection de la santé au travail...</p> <p>Décret n° 432/2003 Coll., qui établit les conditions de classification des œuvres en catégories...</p> <p>Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges,...</p> <p>Directive 67/548/CEE telle que modifiée Règlement (CE) n° 1907/2007 (REACH) relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques....</p> <p>Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents</p> <p>Règlement (CE) n° 528/2012 relatif aux biocides</p>
15.2	<p>Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>A été effectuée.</p>

<b>SECTION 16 : Informations complémentaires</b>																													
	<p>a) Modifications apportées à la fiche de données de sécurité dans le cadre de la révision</p> <p>Date d'édition de la fiche de données de sécurité du fabricant : 27/04/2018</p> <p>Cette version fait suite à la version « E » du 31.8.2017 et est conforme à la législation applicable.</p>																												
	<p>b) Légende ou légende des abréviations</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">DNEL Niveau dérivé sans effet</td> <td>effet (concentration dérivée d'une substance à laquelle aucun effet nocif ne se produit)</td> </tr> <tr> <td>PNEC</td> <td>Concentration prévue sans effet</td> </tr> <tr> <td>PEL</td> <td>limite d'exposition à long terme admissible (8 heures)</td> </tr> <tr> <td>NPK-P</td> <td>concentration maximale admissible, limite à court terme</td> </tr> <tr> <td>CLP</td> <td>Règlement CE 1272/2008</td> </tr> <tr> <td>ATTEINDRE</td> <td>Règlement CE 1907/2006</td> </tr> <tr> <td>PBT</td> <td>la substance est à la fois persistante, bioaccumulable et toxique</td> </tr> <tr> <td>vPvB</td> <td>substance hautement persistante et hautement bioaccumulable</td> </tr> <tr> <td>Flam. Liq. 2</td> <td>Liquides inflammables, catégorie 2</td> </tr> <tr> <td>irritations oculaires. 2 Sens de la peau 1</td> <td>Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2</td> </tr> <tr> <td>Aquatique Aigu 1</td> <td>Sensibilisation cutanée, catégorie 1</td> </tr> <tr> <td>Aquatic Chronic 1 Danger</td> <td>Dangereux pour le milieu aquatique - aigu, catégorie 1</td> </tr> <tr> <td>Aquatic Chronic 3 Danger</td> <td>Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 3</td> </tr> </table>	DNEL Niveau dérivé sans effet	effet (concentration dérivée d'une substance à laquelle aucun effet nocif ne se produit)	PNEC	Concentration prévue sans effet	PEL	limite d'exposition à long terme admissible (8 heures)	NPK-P	concentration maximale admissible, limite à court terme	CLP	Règlement CE 1272/2008	ATTEINDRE	Règlement CE 1907/2006	PBT	la substance est à la fois persistante, bioaccumulable et toxique	vPvB	substance hautement persistante et hautement bioaccumulable	Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2	irritations oculaires. 2 Sens de la peau 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	Aquatique Aigu 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	Aquatic Chronic 1 Danger	Dangereux pour le milieu aquatique - aigu, catégorie 1	Aquatic Chronic 3 Danger	Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 2		Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 3
DNEL Niveau dérivé sans effet	effet (concentration dérivée d'une substance à laquelle aucun effet nocif ne se produit)																												
PNEC	Concentration prévue sans effet																												
PEL	limite d'exposition à long terme admissible (8 heures)																												
NPK-P	concentration maximale admissible, limite à court terme																												
CLP	Règlement CE 1272/2008																												
ATTEINDRE	Règlement CE 1907/2006																												
PBT	la substance est à la fois persistante, bioaccumulable et toxique																												
vPvB	substance hautement persistante et hautement bioaccumulable																												
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2																												
irritations oculaires. 2 Sens de la peau 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2																												
Aquatique Aigu 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1																												
Aquatic Chronic 1 Danger	Dangereux pour le milieu aquatique - aigu, catégorie 1																												
Aquatic Chronic 3 Danger	Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 2																												
	Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 3																												
	<p>c) Références importantes à la littérature et aux sources de données</p> <p>La fiche de données de sécurité a été préparée sur la base de la fiche de données de sécurité originale fournie par le fabricant.</p>																												
	<p>d) Liste des mentions de danger et/ou instructions pertinentes pour une manipulation en toute sécurité</p>																												
	<p>e) Directives de formation</p> <p>Formation régulière à la manipulation des produits chimiques.</p>																												
	<p>f) Informations complémentaires</p> <p>Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles répertoriées dans la section 1.</p> <p>Les informations et données fournies sont basées sur l'état actuel des connaissances et ne peuvent être considérées comme des garanties. propriétés du produit. Le client doit se conformer aux lois et réglementations applicables à ses propres risques.</p>																												